

Conseil Intérieur
Compte rendu de la séance du
Jeudi 26 mai 2011

Le Conseil Intérieur du LPA s'est réuni à Beaune-la-Rolande, le jeudi 26 mai 2011 à 13h30, sous la présidence de Mme Catherine MICHEL, Directrice de l'EPLEFPA du Loiret.

Participaient à cette réunion en qualité de membres :

MICHEL Catherine, *Directrice de l'EPLEFPA du Loiret*
CAVERO Claire, *Représentante du personnel d'enseignement, d'éducation et de surveillance*
COFFINEAU Etienne, *Représentant du personnel d'enseignement, d'éducation et de surveillance*
JAMET Céline, *Représentante du personnel d'enseignement, d'éducation et de surveillance*
KAHOUL Cathy, *Représentante du personnel d'enseignement, d'éducation et de surveillance*
ZADRA Ossian, *Représentant du personnel d'enseignement, d'éducation et de surveillance*
ZIVKOVIC Véronique, *Représentante du personnel d'enseignement, d'éducation et de surveillance*
MERCIER Christine, *Représentante du personnel administratif et de service*
PAULARD Florence, *Représentante du personnel administratif et de service*
RODRIGUES Philippe, *Représentant du personnel administratif et de service*
PEYRETOU Brigitte, *Représentante des parents d'élèves*
CORFMAT Ronan, *Représentant des élèves*
LOISEAU Charles, *Représentant des élèves*
MOREIRA Julie, *Représentante des élèves*
QUINTON Cécile, *Représentante des élèves*
ROGER Ophélie, *Représentante des élèves*
ROUZEAU Jérémie, *Représentant des élèves*

Assistaient également à cette séance en qualité de personnes invitées :

GENET Jean-Pierre, *Directeur adjoint*
DEMAILLY Catherine, *Secrétaire d'administration*
MAZAUDIER Julie, *Conseillère Principale d'Éducation*
DURAND Bernadette, *Infirmière*
DAMAY Nathalie, *future infirmière de l'établissement*

Membres excusés :

BERTHET-TISSOT Lionel, *Représentant du personnel d'enseignement, d'éducation et de surveillance*
CHAFER Catherine, *Représentante des parents d'élèves*
MERIAUX Isabelle, *Représentante des parents d'élèves*
HURE Jeanine, *Représentante de la Municipalité de Beaune-la-Rolande*
DEBOISSE Gilles, *Représentant des maîtres de stage*
CUNAUD Vincent, *Représentant des maîtres de stage*
HYAIS Bruno, *Représentant désigné par la Chambre d'Agriculture*
POLANOWSKI Didier, *Directeur du CFA*

Catherine MICHEL accueille les membres du Conseil Intérieur.

Jean-Pierre GENET demande si le compte-rendu de la séance du Conseil Intérieur du 25 novembre 2010 appelle des observations. Sans remarque, il est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer à traiter l'ordre du jour, Jean-Pierre GENET fait le point sur les 3 suspicions de gale qui sont apparues au lycée. Il explique les mesures d'hygiène et de prévention prises. L'établissement a déjà connu un incident de ce type qu'il a été amené à gérer, bien qu'il s'agissait d'une fausse alerte. Pour l'instant il ne s'agit que de suspicion car le diagnostic des médecins varie d'un praticien à l'autre.

Pour ce Conseil Intérieur, Jean-Pierre GENET ne procédera pas à une présentation exhaustive du rapport, dont les membres ont été destinataire en amont, afin de consacrer davantage de temps sur le thème des évolutions de structure de l'établissement et les modifications proposées au Règlement Intérieur.

Jean-Pierre GENET évoque la baisse des effectifs pour cette année scolaire qui s'est accentuée avec des démissions en cours d'année et des exclusions définitives sur décision du Conseil de discipline. Il souligne que malgré l'accompagnement mis en place, quelques jeunes sont sortis du système scolaire sans qualification.

L'année a également été marquée par la poursuite de la rénovation des locaux et l'embellissement des lieux de vie des élèves.

Jean-Pierre GENET présente la 1^{ère} Décision Modificative (DM) du budget 2011 du LPA. Cette DM1 est présentée en déficit afin de prévoir de manière suffisante les lignes de charges. Il pense cependant que le compte financier sera équilibré.

Jean-Pierre GENET présente la réflexion sur les structures qui a été conduite avec le LPA et le CFA, le 15 mars 2011. Il fait le point sur l'historique des effectifs et des formations mises en œuvre par l'établissement et la projection des effectifs si aucune filière nouvelle n'était ouverte. En 2012, l'effectif d'élèves accueilli se trouverait aux alentours de 160 élèves et pourrait même passer en dessous avec les départs éventuels en cours d'année.

Les projets sont de plusieurs ordres. Il faut d'abord s'attacher à remplir les classes afin d'optimiser les moyens.

Une mutualisation est également à trouver avec le CFA, dans l'utilisation des moyens et la mise en place de passerelles de la voie scolaire à celle de l'apprentissage entre la 2^{nde} professionnelle et la 1^{ère} Bac pro.

Il est ainsi redemandé pour la rentrée 2012, l'ouverture de deux ½ sections de Bac pro, l'une en Productions horticoles et l'autre en Travaux paysagers.

32 jeunes pourraient être recrutés dans chacun des classes de 2^{nde} pro mixtes proposées : une classe avec les options vente de produits de jardin et productions horticoles et l'autre avec les options forestières et paysagères.

A l'issue de la première année de formation, 8 jeunes s'orienteraient vers la voie de l'apprentissage, les conditions étant plus propices à la signature d'un contrat en deux ans plutôt qu'en trois ans, comme le montre le contexte d'aujourd'hui.

En 2^{nde} pro, des Enseignements à l'Initiative de l'Etablissement (EIE) communs seraient mis en œuvre, afin de favoriser les échanges entre les filières et développer les compétences des élèves.

Des changements de filière entre la classe de 2^{nde} pro et celle de 1^{ère} Bac pro sont possibles et prévus dans le cadre de l'orientation. Par exemple, le passage d'un élève de 2^{nde} pro qui aurait suivi l'option forêt en 1^{ère} Bac pro dans l'option paysage.

Avec ces ouvertures, l'effectif de l'établissement atteindrait 180 élèves à la rentrée 2012 et se stabiliserait ensuite aux alentours de 190-195 jeunes.

Catherine MICHEL demande aux élèves leur avis sur le choix de l'apprentissage à l'issue de la 2^{nde} pro.

Jean-Pierre GENET fait le constat que chaque année des élèves en fin de 2nde pro quittent la formation initiale scolaire pour poursuivre en Bac pro voire en CAPA par la voie de l'apprentissage. Ce passage se faisait déjà avant la rénovation de la voie professionnelle entre le BEPA et le Bac pro.

Véronique ZIVKOVIC demande si les entreprises seraient prêtes à signer avec un jeune un contrat de 2 ans en Bac pro plutôt qu'un CAPA, alors que cela coûte plus cher.

Le constat est fait aujourd'hui que les entreprises d'accueil préfèrent signer avec des jeunes à l'issue de la 3^{ème}, un contrat en 2 ans. Cela n'est donc possible que pour un CAPA. Avec le passage par une 2nde pro par la voie scolaire, le jeune ne signerait également que pour 2 ans pour le Bac pro, ce qui intéresse également les maîtres d'apprentissage, d'autant qu'il est très difficile dans le secteur forestier par exemple d'obtenir les dérogations nécessaires à l'utilisation de machines dangereuses dans le cadre de l'activité professionnelle pour des jeunes mineurs sans expérience préalable.

Céline JAMET demande comment se ferait le passage de 32 élèves à 24 entre la 2nde et la 1^{ère} Bac pro.

Catherine MICHEL précise que le LPA et le CFA auraient la mission d'accompagner l'élève dans la recherche d'un maître d'apprentissage.

Jean-Pierre GENET ajoute l'importance de l'information faite au niveau des jeunes et des familles sur ce passage dès le recrutement.

L'ensemble des membres du Conseil Intérieur approuve les demandes d'ouvertures formulées pour la rentrée 2012.

Ossian ZADRA pose la question des suites données à la visite de l'inspectrice du travail sur l'établissement.

Jean-Pierre GENET explique que les échanges ont été constructifs. L'inspectrice qui est allée voir sur le terrain des travaux pratiques forestiers, a pu mieux comprendre et appréhender la dangerosité des travaux ainsi que l'accompagnement et l'encadrement mis en place. Il ajoute qu'un travail se met en place au niveau régional avec les inspecteurs du travail pour dresser un inventaire précis des machines dangereuses pouvant être utilisées par les jeunes de l'enseignement agricole dans le cadre de leur formation.

La discussion s'engage sur la prise en charge, par les assurances individuelles des familles, des dégradations subies dans le cadre des travaux pratiques ou en stage sur les équipements de protection individuels.

Etienne COFFINEAU au regard du regroupement des 3 classes de 1^{ère} Bac pro en 2 classes de Terminale à la rentrée prochaine, constate que certaines matières comme l'EPS ou l'Histoire - Géographie y perdent car ces enseignements ne seront pas dédoublés. Il ajoute qu'il est difficile par exemple de gérer un cycle de musculation avec 32 élèves.

Céline JAMET complète les propos de Etienne COFFINEAU, sur la difficulté même en classe de Terminale de gérer un effectif de 32 élèves.

Ronan CORFMAT demande s'il est possible de faire en 3^{ème} une initiation aux métiers de la forêt pour intéresser les élèves à la filière.

Jean-Pierre GENET répond que c'est déjà le cas dans le cadre du module de découverte professionnelle sur le thème de l'aménagement conduit par Claudine CHAILLOU.

Etienne COFFINEAU demande si les projets d'évolution des structures conduiront à trouver de nouvelles compétences au niveau des enseignements.

Jean-Pierre GENET confirme cette remarque. Les compétences horticoles existent déjà au sein de l'équipe actuelle, par contre il en faudra de nouvelles dans le cadre de l'aménagement paysager. Cela peut être un enseignant de l'équipe qui acquiert ces compétences nouvelles. Dans le cadre du volume d'échange avec le CFPPA, il sera possible aussi de faire appel à des professionnels pour les associer à la formation, dans le cadre des EIE ou des TP par exemple.

Philippe RODRIGUES demande comment se passeront les transports avec des groupes aussi importants.

Jean-Pierre GENET explique que pour les TP, les sections continueront à travailler en groupes restreints de 12 à 16 élèves, pour lesquels l'usage de 2 véhicules type 9 places est suffisant, comme c'est le cas actuellement. La question se pose pour les déplacements en classe entière, mais de la même manière qu'aujourd'hui, l'usage du bus permet d'organiser les sorties programmées.

Jean-Pierre GENET présente les actes qui seront proposés au vote lors du prochain Conseil d'Administration, puis soumet aux membres du Conseil Intérieur les modifications proposées au Règlement Intérieur de l'établissement qui leur ont été adressées.

Ces changements ont été discutés et actés en Conseil des délégués élèves. Les modifications portent essentiellement sur l'organisation des études, le fonctionnement de l'internat et le rythme de la semaine avec un allègement des journées du mardi et du mercredi. La création d'une commission internat est également proposée.

Jean-Pierre GENET évoque la possibilité de mettre en place une convocation collective par classe pour les CCF.

Julie MAZAUDIER ajoute que le service vie scolaire a besoin également de connaître ce planning des CCF.

Cette convocation aux CCF ferait mieux prendre conscience aux jeunes qu'il s'agit d'un examen et de l'importance de fournir un certificat médical en cas d'absence.

Les enseignants préféreraient une convocation individuelle car il existe déjà un affichage collectif.

Les représentants des élèves font remarquer que les CCF ont rarement lieu à la date prévue.

Véronique ZIVKOVIC propose qu'une convocation individuelle avec la liste des CCF soit envoyée avec les bulletins trimestriels.

Pour les CCF pratiques de terrain dont les dates peuvent varier en fonction de la météo, il peut être annoncé une période possible.

La proposition d'une convocation avec la liste des CCF prévus pour chaque candidat est retenue et sera mise en place à la rentrée prochaine.

Julie MAZAUDIER pose la question de l'accueil des élèves le lundi matin, avant le début des cours et leur autorisation ou pas à quitter le lycée s'ils se présentent avant 10h00, après avoir déposé leurs affaires.

Après échange, il est décidé que soit précisé au niveau du Règlement Intérieur que même si le lycée est ouvert au public dès 8h00 le lundi matin, l'élève ne sera pris en charge, encadré et donc placé sous la responsabilité du lycée qu'à partir de 10h00.

L'ensemble des modifications proposées au Règlement Intérieur est approuvé à l'unanimité.

Sans autres questions diverses, la séance est levée à 16h00.